



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CDSP DU 22/04/216

CETTE CDSP PORTAIT SUR LE TRANSFERT DES LITIGES INTERBANCAIRES CHEQUES DE POP (Pôle Opérations de Paiements) VERS PRI (Pôle Réclamations Interbancaires) ET LE BILAN SUR LE CONTROLE PERMANENT

I) LE TRANSFERT DE L'ACTIVITE DE POP SUR PRI

Fin 2017, le site de paris traitera l'ensemble de l'activité de POP sur PRI de toute la France

QUE DE CHANGEMENT !

La CFDT a abordé cette réorganisation en 2 points :

- 1. Les agents qui suivent leur activité « litiges chèques » POP via PRI
- 2. Les agents qui gèrent l'activité « règlements des litiges GDO EIC » à POP

En citant qu'un effort d'adaptation important est fourni :

- Une nouvelle procédure pour les lettres de garantie : traitement des émissions et des réceptions
- Une volumétrie qui reste à affiner pour la CFDT pour les lettres de garantie (émises et reçues) et les demandes de remboursement hors-Core.
- La généralisation de l'activité des « litiges chèques » de toute la France, exclusivement au CF de Paris.

La CFDT a rappelé qu'il y a eu un départ conséquent d'agents de PRI (mobilité – TPAS). La Direction a répondu que le comblement des postes sur PRI était effectif et que les activités seraient bien définies.

POUR LA CFDT L'ACCORD AMB 3 DOIT S'APPLIQUER !

La CFDT reprend les Accords AMB 3 et considère que ces agents rentrent « dans l'accompagnement des collaborateurs dont le contenu de l'activité évolue » et demande un accompagnement financier.

VOUS AVEZ DIT « UNE MODIFICATION DE L'ACTIVITE SUBSTANTIELLE » ?

La Direction a rétorqué que cette évolution conduit à une modification de l'activité mais pas de manière « substantielle ». **La CFDT ne partage pas ce point de vue et poursuivra dans ce sens.**

II) BILAN SUR L'EVOLUTION DU CONTROLE PERMANENT

RAPPEL DU CONTEXTE

Suite à l'arrêté du 3 novembre 2014 qui va définir les nouveaux principes de gouvernance et d'organisation au sein de La Banque Postale et du Réseau. Entre autre, la séparation des fonctions de contrôle et de gestion des risques. Mais aussi un enjeu financier : Maîtriser le coût du risque opérationnel et de crédit.

BILAN DE LA FORMATION LOIN DU COMPTE ...

La direction a fait un bilan qualitatif sur l'ensemble de la filière via un questionnaire ou 51% des agents ont répondu favorablement **La CFDT a rappelé que seulement 40% de l'ensemble des agents avait répondu à ce questionnaire.**

SUR LES LOGICIELS UN LEGER MIEUX !

Il semblerait que des améliorations ont été faites ou sont en cours.

NOUVEL DENOMINATION ET REORGANISATION

Cette évolution d'organisation conduit à une nouvelle cible :

→ La suppression de la fonction de directeur DRCB

→ La création de Responsable des Risques Opérationnels (RRO) et de Responsable du Contrôle Interne Bancaire (RCIB)

Séparation du risque opérationnel du contrôle interne bancaire.

Le contrôle interne bancaire va donc quitter le NOD CF de Paris pour être rattaché au NOD DSF.

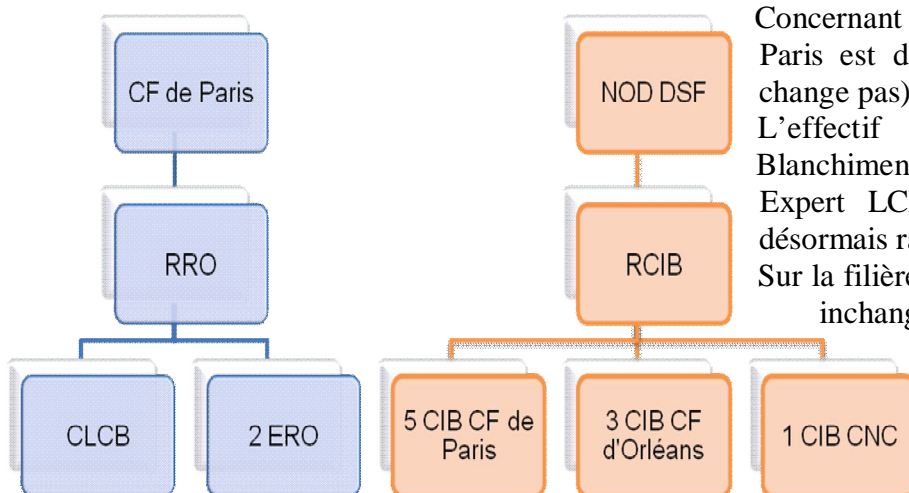
Pour cela l'ensemble des CIB vont être rattachés géographiquement à cinq territoires et rattachés hiérarchiquement à un responsable (RCIB) pour chacun de ces territoires.

Répartie de la manière suivante :

- ⇒ Nord-Est : Lille, Châlons, Nancy, Strasbourg, Dijon
- ⇒ Sud-Est : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Marseille, Ajaccio,
- ⇒ Sud-Ouest : Limoges, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Poitiers
- ⇒ Ouest : Rennes, Rouen, Nantes, Outre-Mer
- ⇒ Ile de France : Paris, Orléans

Pour la partie risques opérationnels, les fonctions d'experts ERO vont être rattachées à un responsable risques opérationnels. Auquel seront rattachées les 6 cellules OSELAB (pour les 6 centres concernés : Bordeaux, Paris, Lille, Nantes, Lyon, Marseille et CMTO).

UNE NOUVELLE STRUCTURE AVEC 2 NOD !



Concernant la filière risque, l'effectif cible au CF de Paris est de 2 Experts Risques Opérationnels (ne change pas) et 1 Responsable Risques Opérationnels. L'effectif de la Cellule de Lutte Contre le Blanchiment (CLCB) reste inchangé (7 Analystes, 1 Expert LCB et 1 Responsable CLCB), et sera désormais rattaché au RRO.

Sur la filière contrôle, le nombre de contrôleurs reste inchangé. Les CIB sont rattachés à un Responsable CIB Ile de France, rattaché hiérarchiquement au NOD DSF. Le Choix du RCIB n'est pas encore décidé (sera soit Paris ou La Source)

En résumé, il y a le rattachement à un autre NOD (DSF) et la création d'une nouvelle Direction. Les contrôleurs risques vont dans cette nouvelle organisation se recentrer sur leurs missions premières.

Le RCIB reste en poste sur sa fonction d'origine (affectation géographique actuelle), par contre il fera du management à distance.

POUR LA RELATION RH/AGENTS

Pour l'aspect RH managérial (congés), l'agent sera rattaché au NOD DSF. Pour l'accompagnement RH de proximité (Médecin – CEP), il sera rattaché au RH local du CF auquel il dépend (Paris /La Source).

Le choix devra être bien fait au départ car pas de possibilité de revenir sur le CF de Paris sauf suite à un appel à candidature. L'accord « Un avenir pour chaque postier » (retour possible après 3 mois) ne rentre pas en vigueur pour les CIB.

La Section CFDT

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtsf3c.org